

CONSEIL MUNICIPAL DU 06-10-2025

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. DARNAULT Joël, Maire.

Le: **06 octobre**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. DARNAULT Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2025,

PRESENTS : Joël DARNAULT, Jacques LAMBERT, Jean-François FEIGNON, Jérôme FIGAROL, Chantal LAGARDE, Sylvie COZIC, Aurélien POIRON, Astrid VERNEAU, Alexandre ROUET, Didier JOLY, Vincent CHATONNET, Virginie LEDUC, Michel LAMOUREUX

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Sylvain BLUSSEAU (pouvoir à Chantal LAGARDE)

ABSENTS : Annie FOURNET

Mme. Astrid VERNEAU a été désignée comme secrétaire de séance

Nombre de conseillers : - en exercice : 15 – présents : 13 votants : 13

Ordre du jour du conseil municipal

- Délibérations FAR et fonds d'investissement de la CDC
- Délibération personnel communal
- Délibération subventions
- Validation de la charte du PNR
- SDEI convention de participation financement bornes de recharge
- Immeuble Boulangerie
- Approbation du rapport d'assainissement 2024
- Questions diverses

Réuni le 06 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennes a pris les décisions suivantes :

- Validation de la charte du PNR

Le maire présente la charte du PNR. Le conseil municipal valide la charte du PNR : vote du conseil municipal : contre: 0, abstention : 0, pour : 13.

- Délibérations FAR et fonds d'investissement de la CDC

Délibération FAR 2026 :

Monsieur le Maire de Rivarennes expose à l'assemblée la nécessité de construire un abri à l'atelier municipal afin de protéger les équipements.

Il présente le devis pour un montant total de **12 564.16 € H.T./15 076.99€ TTC.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le devis établi par **COUVERTURE GIRAUD** pour un montant total de **12 564.16€ H.T./ 15 076.99€ TTC.**

● **Conseil Départemental (FAR 2026): (27.86% du H.T.) : 3500€ H.T.**

● **Autofinancement : (72.14 % du H.T.) : 9 064.16 € H.T.**

☞ Sollicite, auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du **FAR équipement**, une subvention aussi élevée que possible.

Délibération fonds d'investissement CDC

Monsieur le Maire de Rivarennes expose à l'assemblée la nécessité de construire un abri à l'atelier

municipal afin de protéger les équipements et également le besoin d'acquisition d'une tondeuse et d'une débroussailleuse pour le service technique.

Il présente les devis pour un montant total de **15 000 € H.T./ 18 000 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le devis établi par **COUVERTURE GIRAUD** pour un montant total de **12 564.16€ H.T./ 15 076.99 € TTC** (cf annexe ci-joint) et approuve le devis établi par **GARAGE DE CROTZ Dupin équipements** pour un montant total de **2 435.84 € H.T. / 2 923.01 € TTC.**

● **Fond d'investissement de la CDC 2026: (80% du H.T.) : 12 000€ H.T.**

- **Autofinancement : (20.00 % du H.T.) : 3000 € H.T.**

☞ Sollicite, auprès de la CDC Brenne Val de Creuse, dans le cadre du **Fonds d'investissement**, une subvention aussi élevée que possible.

- Délibération subventions

Demandes de subventions : AMF téléthon : le conseil décide de ne pas octroyer de subvention, L'école de musique du Blanc : le conseil décide de ne pas donner de subvention, La fondation du patrimoine : le conseil décidé de ne pas donner de subvention.

- SDEI convention de participation financement bornes de recharge

SDEI : borne de recharge véhicule électrique : convention de participation au financement de la borne de charge voiture électrique situé sur le parking RD927 rue des Dames d'un montant de 600 € : le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

- Délibération personnel communal

Le Maire présente la convention de participation « santé » du centre de gestion de l'Indre. Le conseil municipal délibère et donne un avis favorable à l'unanimité pour l'adhésion à la convention de participation « santé » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, avec une participation de la commune de **15€ par agent.**

- Délibérations diverses

Délibération de redevance d'occupation du domaine public par ORANGE 2025. Total redevance 2025 demandé de **1 328,78€** (redevance pour le domaine public par les opérateurs de communications électroniques)

- Immeuble Boulangerie

Immeuble de la boulangerie : le maire demande au conseil le devenir de l'immeuble, plusieurs choix s'offre à la commune : une mise en location pour professionnel : dans le domaine de la santé, du commerce, de l'artisan ou bien la vente de l'immeuble. Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la boulangerie et il charge le maire de prendre contact avec deux agences.

- Approbation du rapport d'assainissement 2024

Le maire présente le rapport d'assainissement 2024. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'assainissement 2024,

- Délibération personnel communal

Le conseil municipal donne son accord pour effectuer le recrutement d'un personnel d'entretien des locaux de la mairie et de la salle des fêtes et charge le maire de mettre en place le contrat.

- **Questions diverses**

Visite de l'école par la CDC : quelques travaux sont envisagés. Évocation de zones vertes végétalisés dans la cour d'école en concertation avec Mme Sabino, la directrice de l'école.

Le conseil municipal décide de recruter un agent pour le recensement national qui va avoir lieu en janvier et février 2026,

Le Maire présente la proposition de loi de François Jolivet pour maisons sous « successions compliquées ».

Le maire informe le conseil que suite à l'exposition d'Eric Baudet cet été à la salle d'expo de Rivarennnes,

il a eu la gentillesse d'offrir un tableau représentant le château de la tour à la commune de Rivarennnes.

Nous avons reçu les remerciements de l'hôpital du Blanc pour la subvention versée.

Le maire informe le conseil municipal du montant de 19 440,85 € de FCTVA perçue par la commune.

Le maire informe le conseil du rapport du cour des comptes de la CDC : il y a quelques recommandations mais rien de négatif.

Le maire informe le conseil au sujet du distributeur de pain : une convention avec un autre boulanger a été mis en place par M. Barbot afin d'approvisionner la machine également le dimanche et le lundi (jour de fermeture de la boulangerie « Barbot ») de façon à avoir du pain 7 jour sur 7 dans le distributeur de pain de Rivarennnes.

Le maire informe des obligations légales de débroussaillage de zones validés et consultables par le service de l'Etat transmis par la Préfecture : obligation aux communes ou aux privés de laisser un accès propre afin de permettre le passage des pompiers, et respecter le couloir de débroussaillage et aussi le respect des dates.

Le maire informe du courrier de l'Ordre des architectes : respect des lois « Permis de construire »